

# D'un espace naturel... à un réseau régional d'espaces naturels<sup>(1)</sup>

Eric COULET \*

**D**u sommet des Écrins aux marais camarguais, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur occupe un vaste versant tourné tout entier vers la mer.

La civilisation méditerranéenne, pour s'y répandre, a emprunté un réseau complexe de vallées, frontières et traits d'union entre un système de massifs bien individualisés. Vallées parcourues aussi bien par le vent marin chargé de pluies que par les moutons en transhumance.

Il y a bien unité de lieu, de langage et d'idées dans un ordonnancement régulier d'écosystèmes d'habitats bien caractérisés, de la garrigue aux mélèzes, des salicornes aux gentianes.

Cette diversité a induit une grande variété d'arts de vivre développés par des communautés humaines dont l'individualisation était justement fondée sur les avantages et les contraintes de leur environnement naturel respectif.

Pendant très longtemps, les voies étroites de communication ont permis le façonnage d'une identité régionale, commune à une mosaïque de populations, sans toutefois nuire à leur individualité propre. Le rythme lent du temps permettait encore à chacune d'absorber en les adaptant les contraintes économiques extérieures et les révolutions techniques, en les enrichissant souvent au contact de leur propre culture.

Au début de notre siècle, l'accélération soudaine du brassage des hommes, des communications et des techniques a conduit à la mainmise brutale d'impératifs économiques nationaux dans cette région. La diversité et la complémentarité du « savoir-faire » local ont volé en éclat au nom de la froide rentabilité à court et moyen terme. La région s'est retrouvée liée, pour le meilleur et pour le pire, à une vaste opération de spécialisation des espaces, « d'aménagement du territoire » avec comme résultat, d'une part l'identification de ce qui était jugé rentable et d'autre part, l'abandon par pans entiers d'espaces, d'hommes et de techniques dits « improductifs ».

\*Directeur de la Réserve nationale de Camargue.

L'exode rural et simultanément la croissance démesurée des cités ont donné, dans le cadre d'une civilisation des « loisirs », des migrations massives « d'urbains » revenant le temps d'un week-end ou d'un congé vers leurs « racines ». Les espaces naturels devenaient alors la cible de ces nouveaux consommateurs de nature, ramenant avec eux un « art de vivre » citadin d'une standardisation désolante propre à engloutir ce qui restait de notre riche diversité passée.

La protection des zones dites naturelles devait dès lors passer d'une part, par une rationalisation de certaines activités devenues par trop intensives avec les phénomènes corollaires de pollution, de constructions anarchiques, de « dénaturation » des sites; et d'autre part, par la réactivation de certaines activités dont on entrevoit la nécessité pour la protection même de ces zones.

La politique de protection va louoyer pendant un demi-siècle entre « l'économique » et « l'écologique » pour parvenir peu à peu à mieux discerner les enjeux et les moyens à mettre en œuvre pour satisfaire à la fois la conservation de l'environnement naturel et son exploitation.

## Un demi-siècle d'expérience...

Dès 1930, les espaces protégés sont nés de la volonté de préserver certains « monuments naturels » face à l'essor incontrôlé des techniques modernes : l'assèchement du Vaccarès pour le transformer en plantations de pommiers était un des projets en cours lors de la création de la réserve de Camargue en 1927 !

Cette protection s'appelait alors *conservatoire de réserves* par analogie avec la politique des musées. Dans les années soixante la seconde génération d'espaces protégés se traduit par l'installation de *parcs nationaux*, venus tout droit des expériences entreprises en Amérique. Ils furent créés sur les zones les moins atteintes par l'industrie des loisirs, sur des territoires de nature lar-

gement désertés. Les techniques de conservation héritées des naturalistes du XIX<sup>e</sup> siècle se heurtèrent durement à la réalité du terrain et à la poignée d'autochtones qui s'y maintenaient, attaqués par des directives nationales de protection après l'avoir été précédemment par des directives de rentabilité !

Avec le temps, on s'aperçut que la protection de l'environnement « naturel » passait par la prise en compte de sa dimension humaine passée et présente, et donc par l'analyse scientifique de l'apport de toutes les techniques anciennes « d'aménagement ».

Née directement de ces expériences, l'ambitieuse politique des *parcs régionaux* vit le jour. Il s'agissait dès lors de protéger un environnement « naturel » par la conservation et la réhabilitation de son utilisation traditionnelle en pariant sur les possibilités de développement d'activités socio-économiques adaptées au milieu. On pouvait parler « d'aménagement fin » de ces territoires.

La crise économique, à partir des années soixante-dix, qui s'accommodait mal des techniques douces que l'on voulait mettre en place face à la pression sans cesse augmentée de rentabilité à court terme et à l'invasion de citadins « réinventant la nature » montra les limites d'une règle du jeu souvent trop basée sur les « bons sentiments ».

Les expériences nouvelles tentent actuellement de prendre en compte directement l'environnement naturel en termes économiques. Les résultats parfois décevants de la « conservation forcée » comme ceux d'un « développement économique anarchique » amènent à des regroupements, à des unités de gestion commune d'espaces naturels devenus trop éparsillés. Les groupements de collectivités locales témoignent de la prise en compte, par les seuls locaux, de la valeur économique à long terme de ce que l'on convient d'appeler « les richesses naturelles communales ». La régionalisation a largement favorisé ces actions en adaptant un pouvoir de décision régional à des considérations locales grâce à un langage commun.

## La situation actuelle

De cette succession d'expériences menées passionnément par les partenaires, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se devait de brosser le panorama actuel, afin de confronter et de valoriser les résultats acquis.

Il s'agissait donc de réaliser un travail d'inventaire des acteurs de la gestion des « espaces naturels » et d'analyser les actions entreprises dans un souci d'information réciproque des gestionnaires et de leurs partenaires extérieurs.

Ce document concrétise la mise en place d'un réseau régional d'espaces

naturels sans tenir compte de leur spécificité administrative (réserves, parcs nationaux, régionaux, etc.).

Les expériences menées dans ces espaces couvrent de nombreux domaines comme par exemple la gestion des populations animales, la restauration d'espaces végétaux dégradés, la réhabilitation de fonds marins surexploités, l'analyse fine des techniques d'entretien du milieu naturel, ou encore la difficile cohabitation de centaines de milliers de visiteurs avec un environnement fragile, la mise en valeur d'un passé géologique méconnu...

Cet ouvrage est en fait la description des espaces et des acteurs d'un aménagement du territoire qui viserait à une plus fine utilisation des seuls intérêts d'un capital nature à conserver intact; ménageant une diversité d'utilisation, donc de « savoir-faire diversifiés », cet aménagement serait plus à même de répondre aux défis des mutations à venir dans le cadre d'une unité régionale apte à dynamiser les diversités locales.

E. C.

(1) Extrait de *Espaces naturels de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur*. Répertoire de l'Association régionale pour l'environnement (ARPE) et de la Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement Provence-Alpes Côte d'Azur, édition 1986.

